

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-46

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 3
Conseillers représentés :

Pour : 8
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille- REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : - BERTHALON Jérôme - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir :

Secrétaire de séance : DEHOUX Brigitte

Objet VALIDATION DU DEVIS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE - MONTE CHARGE A DORMILLOUSE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil l'offre de MTC pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'étude de faisabilité d'installation d'un monte-charge à câble entre le fond de Vallée et le hameau de Dormillouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer l'offre comprenant :

- Etude préliminaire de faisabilité : 4 500.00 € HT
- Option : demande d'examen au cas par cas : 1 200.00 € HT

Autorise le Maire à signer tout document se référant à ladite étude.

Pour Extrait Conforme
Le Maire

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Éric



Cyrille DRUJON D'ASTROS